

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 V206 Vœu relatif au devenir des sites Bichat-Claude Bernard

Le Conseil de Paris,

Considérant le voeu relatif au maintien de l'hôpital Bichat et aux recommandations de l'Autorité environnementale déposé par Nicolas Bonnet, Brabara Gomes et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen ;

Considérant le voeu de l'exécutif relatif à la concertation en cours sur le Grand Hôpital Nord parisien, adopté au Conseil de Paris des 2 et 3 février 2021 ;

Considérant l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet Grand Hôpital Nord du 21 avril 2021 ;

Considérant le projet de campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord, regroupant sur un site unique à Saint-Ouen une structure hospitalière abritant les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat et Beaujon de l'AP-HP ainsi qu'une structure universitaire d'enseignement et de recherche ;

Considérant que la réalisation du projet d'Hôpital Grand Paris Nord entraîne la fermeture des hôpitaux Bichat et Beaujon ;

Considérant que l'augmentation des capacités intervenue dans la dernière version du projet sur le site de Saint Ouen n'est pas à même d'assurer le maintien d'une offre de soins répondant aux besoins du bassin de population que couvrira le nouvel hôpital ;

Considérant que les hôpitaux Bichat et Beaujon comptabilisaient ensemble 120 000 passages annuels aux urgences, et que la fusion de leurs activités médicales sur un seul et même site présage une concentration importante de ces consultations ;

Considérant que l'évolution croissante de la démographie Sequano-Dionysienne permet de douter que le projet d'hôpital Grand-Paris Nord réponde réellement aux besoins de la population de SeineSaint-Denis, puisque celui-ci accueillerait également des patientes du Nord de Paris ;

Considérant les besoins d'une offre de soins de ville de premier recours articulée avec l'offre hospitalière pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant le maintien d'une activité hospitalière sur le site de l'hôpital Claude Bernard en complémentarité des activités sur le futur site de Saint Ouen, qui a fait l'objet d'engagements de la part de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et de l'AP-HP ;

Considérant que l'ensemble du projet du nouvel Hôpital Nord, sur les sites de Saint Ouen et de Claude Bernard, doit être mieux disant en nombre de lits et places en tenant compte des enseignements de la crise sanitaire ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- Soit présenté dans les meilleurs délais (par l'AP-HP et l'ARS) à la 4ème commission, élargie aux élu-es du 18ème arrondissement concernés, l'étude d'impact de l'AP/HP du campus hospitalo-universitaire Paris Nord actualisée en tenant compte des demandes de l'Autorité environnementale ;
- Cette étude inclut les alternatives au projet actuel ainsi qu'une étude comparative multicritères (qualité de l'offre de soin, environnemental, sociale, économique) comparant le choix et la taille du projet à Saint Ouen et ce que nécessiterait la réhabilitation des installations existantes à Bichat et Beaujon ;
- Soient présentées les cessions foncières envisagées ainsi que leur devenir ;
- Soit présenté l'état du projet hospitalier sur le site Claude Bernard qui devra intégrer une offre de soins complémentaire et articulée avec celle du site de Saint Ouen (urgences et premier recours de proximité, périnatalité, psychiatrie)
- La commission pourra auditionner l'ensemble des protagonistes du dossier dont notamment le comité inter-hopital ;